



CPTS
Entre-Deux-Mers



OCTOBRE



**JOURNAL
CPTS**

2022



**Le Journal de votre Communauté
Professionnelle Territoriale de Santé**
www.cpts-entre-deux-mers.fr

Notre territoire

Le territoire de la CPTS de l'Entre-Deux-Mers est composé de 72 communes du département de Gironde soit 80 874 habitants :

Baigneaux, Baron, Baurech, Bellebat, Bellefond, Blésignac, Bonnetan, Béguey, Cadillac, Camarsac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Camiac-et-Saint-Denis, Capien, Cardan, Carignan-de-Bordeaux, Castelviel, Cessac, Courpiac, Croignon, Créon, Cursan, Cénac, Coirac, Dardenac, Daubèze, Donzac, Escoussans, Espiet, Faleyras, Fargues-Saint-Hilaire, Frontenac, Gabarnac, Haux, La Sauve, Ladaux, Langoiran, Laroque, Latresne, Le Pout, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Loupiac, Lugasson, Madirac, Martres, Monprimblanc, Montignac, Omet, Paillet, Pompignac, Porte-de-Benauges, Quinsac, Rions, Romagne, Sadirac, Saint-Brice, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Genis-du-Bois, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Sainte-Croix-du-Mont, Salleboeuf, Sauveterre-de-Guyenne, Soullignac, Tabanac, Targon, Tresses, Villenave-de-Rions.



SOMMAIRE

Déjà quelques pas	p.4
Portrait	p.5
Le SAS, Quesaco ?	p.6
A venir	p.7
Rejoignez-nous	p.8



ÉDITO

Chers membres acteurs de santé, de sa santé,

C'est avec un grand plaisir que nous lançons officiellement notre journal d'information CPTS Entre-Deux-Mers avec ce premier numéro. L'objectif de celui-ci est de pouvoir, deux fois par an, en complément de nos autres moyens de communication (lettres d'informations numériques ou échos trimestriels, page facebook ou linkedin, site internet, etc.) vous informer des avancées et des actions réalisées par notre communauté. Il sera l'occasion de vous relayer les événements marquants, ou des informations susceptibles de vous intéresser. Il nous permettra également de vous présenter, via une série de portraits des membres de notre communauté, leur parcours, leur histoire, leur engagement, leurs actions. Il sera enfin l'occasion pour vous de vous exprimer au travers d'articles, que vous pourrez au fil du temps soumettre à notre comité de rédaction.

Dans cette première édition, vous trouverez en plus d'une rétrospective des événements passés et à venir, le portrait d'un membre moteur de notre CPTS, le docteur David Méreuze, exerçant à Créon. Cela sera l'occasion de vous présenter nos premières actions déployées pour faciliter l'accès à un médecin traitant : la mise en place du Service d'Accès aux Soins (SAS) et l'organisation des Soins Non Programmés (SNP).

La CPTS Entre-Deux-Mers est une action collective de partage et de coopération. En tout cas, ce sont ces valeurs qui nous animent depuis le lancement de ce projet. Sans vous, pas de communauté, sans vous, pas d'actions à déployer, sans vous, pas de journal CPTS.

Nous vous souhaitons une belle lecture de ce premier journal.

CPTSeument,
Alexandre PEREZ et Julie MACKELBERT
Co-présidents de la CPTS Entre-Deux-Mers



DÉJÀ QUELQUES PAS

Une aventure humaine au service de la santé de toutes et tous

Voilà maintenant deux ans que l'aventure de notre CPTS a commencé. Deux ans de partage, de temps d'échanges, de rencontres, de travail, de coopération, deux ans d'une aventure humaine remarquable au service de la santé de toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre territoire.

Cette aventure a démarré pendant la pandémie, où chacune et chacun s'est engagé au service de la population pour lutter contre le Covid 19. De cette lutte, nous avons appris et compris que ce territoire riche de ses acteurs, professionnels de santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, élus locaux, pouvaient en coopérant, faciliter l'accès aux soins et tenter de préserver ou d'améliorer la santé.

Dès septembre 2020, certains acteurs ont formalisé une équipe pilote composée, de plus d'une vingtaine de professionnels. Cette équipe constituée de personnalités reconnues, compétentes et complémentaires, alliant expérience et dynamisme, a posé les bases de notre projet de CPTS. Ils ont défini notre territoire d'action, formalisé notre lettre d'intention, ébauché un projet de statuts associatifs. Cette première étape, qui durera jusqu'en juin 2021, aboutira à la validation de notre lettre d'intention par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, le 21 avril 2021, puis à la création officielle de notre association "CPTS Entre-Deux-Mers" le 10 juin 2021 lors d'une Assemblée générale ordinaire constitutive.



Sur ces bases et avec un conseil d'administration provisoire, l'étape d'après fut la formalisation et la réalisation d'une journée participative, le 23 octobre 2021 à Carignan-De-Bordeaux. L'objectif de cette journée était clair : partager le diagnostic territorial avec l'ensemble des acteurs. Ce diagnostic a permis d'identifier les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de santé publique et d'organisation des soins sur notre territoire et de mettre en lumière et recenser nos ressources, nos différents acteurs ainsi que les actions déjà mises en place. Cette journée fut le théâtre de rencontres, d'échanges, de temps de travail et de co-construction, aboutissant à la formalisation de notre charte associative garante de nos valeurs, ou encore à la définition des grandes missions et actions que nous souhaitons faire apparaître dans notre projet de santé territorial. L'étape ultime de cette journée fut l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un bureau directeur pour une durée de deux ans jusqu'en juin 2023.

Fort de cette journée, portée par ce nouveau conseil d'administration, l'étape suivante fut la formalisation et la rédaction du projet de santé territorial, ainsi que le recrutement de notre coordinatrice Sandrine DUBEDAT en janvier 2022. En parallèle, dans l'ombre, l'ensemble des membres du conseil d'administration a, jour après jour, structuré et animé notre association. Cela fut marqué par la création, entre autres, d'un site internet, la mise en place d'une gouvernance participative, avec la création de commissions et de différents groupes de travail, ou encore par la réflexion et la formalisation de nos premières actions. Cette étape de plus d'un an a abouti à la validation de notre projet de santé le 5 avril 2022 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, et la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), modalité de financement des CPTS, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Gironde et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le 15 juin 2022.



Cette signature marqua le démarrage d'une nouvelle phase de notre projet, certainement la plus importante, celle du déploiement de nos missions, et notamment la mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins débutée en septembre.

Dès lors, deux ans après son lancement, notre CPTS en est donc au déploiement de ses actions. L'objectif reste le même, fédérer un maximum d'acteurs pour coconstruire au quotidien une véritable démocratie sanitaire à l'échelle de notre territoire.



PORTRAIT

Docteur David MEREUZE

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PILOTE DE LA COMMISSION RECHERCHE ET FORMATION
PILOTE DU GROUPE DE TRAVAIL SAS ET SNP
MEDECIN GENERALISTE MSP CREON

Comité de Rédaction : Pouvez-vous vous présenter en quelques phrases ?

Dr David Méreuze : Je m'appelle David Méreuze, j'ai 44 ans et je suis médecin généraliste installé à Créon depuis 2009.

J'ai contribué à la création d'une des premières Maisons de santé de Gironde ouverte en janvier 2012. J'exerce mon activité libérale au sein de cette structure avec 13 autres professionnels de santé.

CR : Pourquoi avez-vous choisi de rejoindre la CPTS Entre-Deux-Mers ?

Dr D.M : L'organisation des Maisons de santé permet de maintenir une offre de soins de qualité et de proximité ainsi que de lutter contre l'épuisement des professionnels.

L'existence d'autres Maisons de santé sur le territoire et leurs interactions ont permis de créer une dynamique d'échanges et de formations entre professionnels, de développer des actions de prévention et d'informations pour la population de l'Entre-deux-Mers.

Par ailleurs, la crise Covid a été l'occasion de créer de nouvelles collaborations de proximité, maintenues après les confinements.

La CPTS est aujourd'hui l'occasion pour ceux qui le souhaitent d'envisager ce travail d'équipe, en maintenant une offre de soin équitable et coordonnée à l'échelle du territoire.

En rejoignant la CPTS, je souhaite poursuivre le travail collectif initié dans notre Maison de santé à l'échelle de ce territoire et de sa population et partager ainsi l'expérience accumulée dans ce domaine depuis 10 ans.

CR : Comment voyez-vous l'avenir de la CPTS ?

Dr D.M : Les pathologies multiples, chroniques, la complexité des situations médicosociales incitent les différents professionnels de la santé à collaborer.

Ils doivent communiquer, réfléchir, apprendre ensemble afin d'accompagner les patients dans la prise de décision.

La CPTS doit être un outil simple d'échanges et de coordination entre professionnels. Elle doit favoriser la circulation d'informations et favoriser la solidarité entre professionnels. Elle devra mettre en avant les actions existantes afin de fédérer de nouveaux acteurs et pérenniser ces actions.

LE SAS, QUESACO ?

Qu'est-ce qu'un SAS ?

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est une mesure du Pacte de refondation des urgences de 2019 et réaffirmé dans le cadre du Ségur de la santé.

Cette mesure décidée au niveau national comporte deux axes : l'accès à un médecin traitant et la réponse à une demande de soins non programmés (SNP).

Une des missions de la CPTS de l'Entre-Deux-Mers est de proposer une organisation de SAS sur son territoire en coordination avec les acteurs de la régulation médicale (Centre 15).

Pourquoi un SAS sur notre territoire ?

Le diagnostic territorial effectué à la création de la CPTS ne révèle pas de carence particulière par rapport aux données régionales ou nationales. Mais on peut toujours mieux faire...

Certaines personnes restent en difficulté dans leur recherche d'un médecin traitant. Lors d'absences ou de périodes épidémiques, certaines demandes ressenties comme urgentes par les patients restent parfois sans réponse.

Cette notion d'accès aux soins, aujourd'hui centrée sur la consultation de médecine générale, est amenée rapidement à s'élargir aux autres besoins en santé (soins dentaires, prises en charge paramédicales, etc ...)

Une organisation solidaire et coordonnée du territoire peut améliorer l'accès aux soins pour tous.

Quelle va être son organisation ?

La grande majorité des médecins généralistes du territoire acceptent les nouveaux patients de leur commune ou des communes voisines. L'objectif est d'inciter les patients à contacter les médecins de leur secteur afin de trouver un médecin traitant.

Nous avons effectué pour la CPTS une cartographie des médecins disponibles du territoire. Nous avons ensuite réfléchi à une répartition des différents secteurs afin d'offrir une solution en cas de difficulté d'accès à un médecin traitant.

En cas de réelle difficulté, la coordinatrice de la CPTS pourra, avec ces outils, faire le lien entre les acteurs de terrain et proposer une solution adaptée à la demande de médecin traitant.

La grande majorité des médecins généralistes du territoire est également organisée pour répondre à la demande de soins non programmés de leurs patients.

L'objectif premier est, là aussi, d'inciter les patients à contacter leur médecin traitant en cas de demande de soins. Il doit rester l'interlocuteur prioritaire lors d'une demande de soins en y répondant ou en orientant le patient vers la solution adaptée.

Nous avons effectué pour la CPTS une cartographie des médecins acceptant les SNP du territoire. Nous avons ensuite réfléchi à une répartition du territoire en 2 secteurs afin d'offrir une solution en cas de difficulté d'accès à un soin non programmé. Un calendrier des disponibilités est établi afin d'identifier pour chaque secteur et chaque jour (8h-20h du lundi au vendredi et 8h-12h le samedi matin) un médecin disponible .

En cas d'absence de réponse de son médecin traitant ou de son cabinet, le patient devra appeler le 15 qui centralise les appels et proposera la réponse adaptée. Si le régulateur du 15 considère qu'une consultation dans les 24/48h est nécessaire, il orientera vers le médecin du secteur dédié aux soins non programmés.

 Conseil d'Administration CPTS le 20 Octobre et le 08 Décembre 2022

 Bureau Directeur CPTS le 03 et 17 Novembre 2022

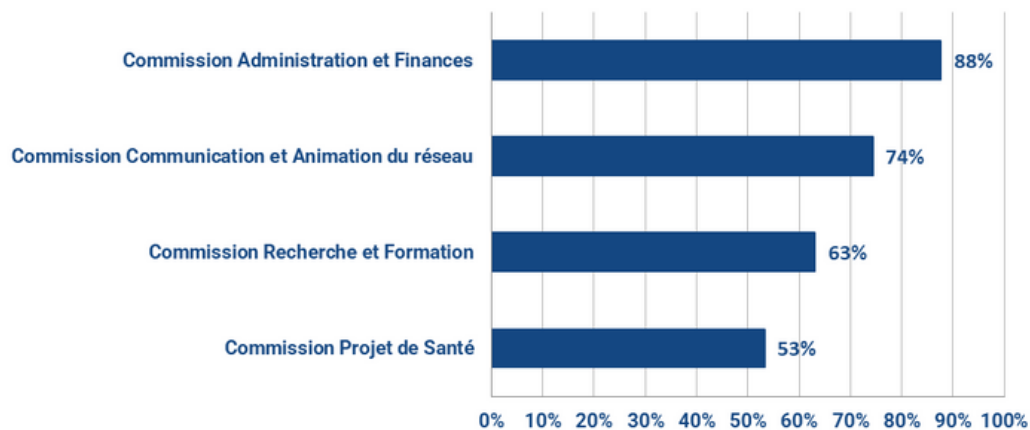
 Bientôt des soirées conviviales à thèmes !

 Rendez-vous le 1 Avril 2023 pour notre Congrès et Assemblée Générale Ordinaire !

AVANÇONS ENSEMBLE



Etat d'avancement des actions et missions de notre CPTS
en fonction des objectifs fixés



REJOIGNEZ-NOUS



Vous souhaitez adhérer ?

Scanner le QR Code

ou

Contactez-nous : 06 78 02 93 85 / contact@cpts-entre-deux-mers.fr



Vous êtes déjà adhérent ?

Vous souhaitez être actif sur le Projet de Santé porté par la CPTS ?

Inscrivez-vous à un groupe de travail sur www.cpts-entre-deux-mers.fr

Journal édité par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l'Entre-Deux-Mers // Octobre 2022

Edition : 500 exemplaires // Impression : Copytel

Direction de la publication : Julie Mackelbert et Alexandre PEREZ, Co-présidents de la CPTS Entre-Deux-Mers

Rédacteur en chef : Alexandre PEREZ, pilote de la Commission Communication et Animation de la CPTS Entre-Deux-Mers

Rédaction : Emilie PEREIRA, Hélène PEREZ, Julie MACKELBERT, Sandrine DUBEDAT et David MEREUZE

Crédits photos : Claude BOUZIER - CPTS Entre-Deux-Mers - Canva

Pour toute demande d'informations // Sandrine Dubédat, Coordinatrice : contact@cpts-entre-deux-mers.fr